



Succession après décès époux

Par colo1827

bonjour

nous avons acheté avec mon mari une maison. mon époux a 2 enfants d'un précédent mariage et moi je n'ai aucun enfant.

ne désirant pas garder la maison elle sera mise en vente. je voudrais savoir quelle part aurais je droit à son décès et quelle part auront ses enfants ? sachant que nous nous sommes mariés en 2002 et que nous n'avons pas de contrat de mariage

merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

La réponse pour le cas général sans testament est ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529[ur]

Si le défunt laisse des enfants issus d'une autre union, l'époux survivant hérite du 1/4 de la succession en pleine propriété. Composée de l'usufruit et de la nue-propriété. Permet de disposer, d'utiliser et de percevoir des revenus d'un bien..

Dans ce cas, les enfants héritent des 3/4 de la succession en pleine propriété.

La maison étant réputée appartenir par moitié aux 2 époux (sauf preuve du contraire), vous aurez donc 5/8 du prix de vente et les enfants se partageront 3/8.

Pour plus de précisions consultez (ensemble ?) un notaire. Sachant que rien ne dit lequel partira le premier... même si c'est désagréable d'envisager toutes les possibilités.